TE AITO MANIHI V6 - 1ère édition

Samedi 03 avril 2021

L'Association Sportive MANIHI VA'A organisera le samedi 3 avril 2021, la 1ère édition de « La TE AITO MANIHI V6».

La course TE AITO MANIHI est une course marathon de 25 km. Son organisation est confiée au comité organisateur du TE AITO MANIHI avec la collaboration de la Fédération Tahitienne de va'a (F.T.V). Elle est réservée aux associations affilées à la F.T.V et aux rameurs en règle de leur licence pour l'année 2021.

1. DISTANCE

La distance totale du parcours est de 27 km pour les hommes et de 15 km pour les femmes.

NOTA : Un minimum de 10 équipages à jour du droit d'inscription est nécessaire pour valider cette course.

2. DROITS D'INSCRIPTION

L'inscription pour les hommes est fixée à **24 000 FCP** par équipage et pour les équipes féminines à **18 000 FCP**, les inscriptions sont ouvertes du **jeudi 25 mars au jeudi 31 mars 2021** aux horaires de la FTV**. Au-delà de cette date, 5.000 FCP de frais supplémentaires seront appliqués par va'a engagé.**

Pas d'engagement le jour de la course.

Cette participation donne droit à :

- la participation à la course,
- 6 t-shirts,
- 6 casquettes,
- 6 boissons,
- 6 plats chauds.

Le versement des inscriptions s'effectue à la Fédération Tahitienne de Va'a par chèque (à libeller au nom de AS MANIHI VA'A) ou en espèces.

L'AS MANIHI VA'A se réserve le droit de garder le montant de l'inscription en cas de forfait après la date limite des inscriptions.

Le retrait des bulletins d'inscriptions se fera auprès de la **FÉDÉRATION TAHITIENNE DE VA'A** ou sur le site *www.ftvaa.pf*

3. LE VA'A EN GÉNÉRAL

Le numéro du club est obligatoire pour le classement. Le Comité Organisateur ne pourra être mis en cause le cas échéant.

4. LES ÉQUIPAGES

La composition des équipages est libre pour la course TE AITO MANIHI V6 2021 pour les hommes et femmes.

Les rameurs et rameuses sont obligatoirement titulaires de la licence fédérale de l'année pour pouvoir participer à la course.

5. ÂGE LIMITE ET SURCLASSEMENT

- **Catégorie Junior** : âgés de 18 et 19 ans, sont autorisés à s'inscrire dans la catégorie Senior, à condition de remplir les formalités de surclassement.
- **Catégorie Cadet** : âgés de 15 et 16 ans, sont autorisés à s'inscrire dans la catégorie Junior, à condition de remplir les formalités de surclassement et de l'autorisation parentale

Le certificat de surclassement est à présenter obligatoirement à l'inscription, faute de quoi l'engagement ne sera pas valable.

6. TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue officielle est celle remise par le club organisateur et sera distribuée le jour de l'épreuve, lors de l'émargement. Elle devra **IMPÉRATIVEMENT** être portée par l'équipage au départ, durant l'épreuve et à l'arrivée de la course.

Tout équipage n'ayant pas de tenue conforme aux consignes ci-dessus ou n'ayant pas correctement portée sa tenue sera **SANCTIONNÉ**.

7. BATEAUX-SUIVEURS, BATEAUX-SUPPORTERS ET BATEAUX-PILOTES

Il est fortement recommandé à chaque équipage de disposer, à ses frais, d'un bateau-suiveur pendant la durée de la course.
Il devra être muni du drapeau portant le numéro du club, d'une radio VHF, de fusées parachutes, de fumigènes flottants, de gilets de secours, de brassières, et d'approvisionnement en hydrocarbure.

Les ravitaillements seront autorisés après 1 heure de course. Il est à la charge de chaque équipage de gérer son ravitaillement.

Durant la course, le bateau-suiveur se tiendra en permanence à **25 mètres** sur le côté et à l'arrière du va'a,
sauf pour les cas suivants :

- récupérer un rameur défaillant (bateau le long du va'a) ;
- le ramener à la hauteur du va'a (rameur à l'eau).

En dehors de ces deux cas, le bateau-suiveur ne peut, sous aucun prétexte, venir le long ou en tête du va'a et provoquer des vagues afin de favoriser sa progression ou de gêner les autres se trouvant à proximité.
Toute infraction constatée à ce niveau sera affectée d'une pénalité pour l'équipage.

Le bateau-supporter et le bateau-pilote n'est pas un bateau officiel et ne peut, sous aucun prétexte venir le long ou en tête du Va'a et provoquer des vagues afin de favoriser la glisse. Ils peuvent entraîner des pénalités à leurs équipages, s'ils n'obtempèrent pas aux injonctions des membres du jury.

8. DÉPART ET PÉNALITÉS

La ligne de départ sera matérialisée par les bouées sponsors. Chaque équipage se positionnera entre les deux bouées.
La ligne d'arrivée sera matérialisée par deux bouées, posées par les officiels.
Le départ sera donné par les officiels.

Non-respect de la ligne de départ : 5 minutes de pénalité

Bouée non contournée : 5 minutes de pénalité

Prêt non conforme : disqualification car considéré comme une fraude.

Non-respect du port de la tenue officielle : 5 minutes de pénalité

Infraction du bateau-suiveur, bateau-supporter ou bateau pilote : 10 minutes de pénalité

9. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être formulée par écrit au Directeur de course et déposée par le Président, l'entraîneur ou le responsable d'équipe, au plus tard **15 minutes** après l'arrivée du dernier va'a, accompagné d'un montant de 10 000 francs CFP (dix mille francs), non remboursable.

10. RESPONSABILITÉ

L'association sportive «MANIHI VAA » déclinera toute responsabilité en cas d'incident survenu durant l'épreuve.

Chaque club inscrit doit être affilié à une assurance à jour.

Chaque bateau suiveur de club inscrit doit se plier aux mesures de sécurité imposées par la réglementation en vigueur.

11. ASSURANCE

Les rameurs engagés doivent être à jour de leur licence. Quant à la course, elle est couverte par l'assurance de la FTV.

12. CLASSEMENTS

Le classement général s'établit **au temps**. Toute pénalité sera tenue en compte pour le classement final.

13. ATTEINTE À LA DIGNITÉ

En sus des pénalités prévues précédemment, toute personne physique participante à l'épreuve, qui aura, par sa tenue à l'épreuve, son langage, ou par faits et gestes, porté atteinte aux biens matériels et à la dignité des autres participants et des membres et officiels du Comité, sera passible de sanction.

14. RECOMPENSES

OPEN HOMMES

1er PRIX : ..... 120 000 FCP
2 ème PRIX : ..... 75 000 FCP
3 ème Prix : ..... 50 000 FCP

OPEN DAMES

1er PRIX : ..... 70 000 FCP
2 ème PRIX : ..... 50 000 FCP
3 ème Prix : ..... 35 000 FCP

Nota : Un minimum de 5 pirogues engagées par catégorie sera requis pour pouvoir prétendre aux primes ci-dessus, dans le cas contraire, les primes pourront être revues à la baisse.

15. MEMBRES DU JURY

Les membres du jury sont composés comme suit :

- Président du comité organisateur ;
- Directeur de course ;
- Les Contrôleurs de course.

16. ENVIRONNEMENT

La pratique du va'a va avec le respect de l'environnement. Il est demandé à tous les présidents de club de sensibiliser leurs équipes pour que ces derniers ne jettent pas les conditionnements aussi bien en plastique, en verre ou aluminium dans la mer. Des poubelles sont prévues au départ et à

l’arrivée.
Tous les athlètes sont invités à véhiculer une bonne image de ce sport que nous pratiquons.

17. DROIT À L’IMAGE

La course fait l'objet d'une médiatisation, en général assurée par les différents médias (télévisions, radios, presse écrite, presse internet), qui assurent la couverture de l'évènement et les interviews.

En participant à la course, j'autorise par mon inscription et par la présente, l'usage gratuit de mon image et /ou de ma voix, mon nom et celui de mon club à des fins promotionnelles, publicitaires, commerciales (via la radio, la télévision, la presse, ou internet...), à la réalisation de DVD, films, teasers selon les besoins et les décisions de l'AS ENVIROPOL VA’A.

18. LES SPONSORS

Les stickers des sponsors devront être collés comme sur le plan qui sera fourni.

19. ANNULATION DE LA COURSE

En cas de conditions météorologiques **NON FAVORABLES À LA COURSE**, le Directeur de course en coordination avec l’organisateur se réservent le droit d’annuler la course et/ou de la reporter à une date fixée ultérieurement ou de changer le parcours de la course.

Le Président